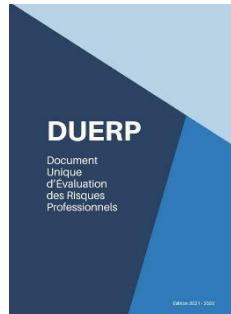




Programme de formation : Document Unique (DUERP) & Évaluation des Risques

Durée : 14 heures sur 2 jour

Conforme Code du Travail & recommandations INRS / CARSAT



1. Public concerné

Formation destinée à :

- Dirigeants, employeurs, responsables HSE/QHSE, référents sécurité, RH
- Membres du CSE ou CSSCT
- Managers, chefs d'équipe
- Toute personne chargée de rédiger ou mettre à jour le DUERP
- Toute personne intervenant dans l'analyse des risques professionnels

Aucun prérequis n'est exigé.

2. Objectifs généraux

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les obligations du **Code du Travail** concernant l'évaluation des risques professionnels.
- Identifier, analyser et hiérarchiser les risques professionnels.
- Rédiger un **DUERP conforme**, mettre à jour celui existant.
- Mettre en place une **démarche de prévention structurée**.
- Construire un **plan d'action (PAPRIPACT)** cohérent avec les réalités du terrain.
- Accompagner les équipes dans la démarche prévention.
- Assurer la **tracabilité des expositions**, conformément à la réforme 2021.

3. Cadre réglementaire

- **Articles R4121-1 à R4121-4 du Code du Travail** : DUERP obligatoire, mise à jour, conservation 40 ans.
- **Articles L4121-1 à L4121-5** : principes généraux de prévention.
- **Loi n°2021-1018 du 2 août 2021 (ANI 2020)** : renforcement du DUERP.

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385



- **Décret du 18 mars 2022** : obligations de traçabilité des expositions professionnelles.
- Recommandations **INRS, CARSAT, CNAM**.

4. Programme détaillé (14h)

Jour 1 – Fondamentaux, cadre légal, évaluation initiale (7h)

1) Les bases de la prévention – 5 points clés du DUERP

- Définitions : danger, risque, dommage, exposition
- Les 9 principes généraux de prévention
- Les 5 points structurants du DUERP
- Obligations employeur / salariés
- Les sources de droit
- Structure hiérarchique : Constitution, lois, décrets, arrêtés, normes

2) Les acteurs internes et externes de la prévention

- Employeur, managers, salariés, CSE / CSSCT
- Référent Santé Sécurité (L4644-1)
- Médecine du travail
- CARSAT / INRS / Inspection du travail
- Entreprises extérieures (Plan de prévention)

3) Identification des dangers & analyse des risques

- Observation des situations dangereuses
- Méthode d'analyse : gravité / probabilité (méthode INRS)
- Fiches d'observation terrain
- Risques par famille :
 - Chutes, manutention, machines
 - Risques chimiques / biologiques
 - Risques électriques
 - Risques d'incendie / explosion
 - Risques psychosociaux (RPS)
 - Ambiances physiques
 - Risque routier / déplacements

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385

Page 2 sur 4



Jour 2 – Construction DUERP, plan d'action, mises en situation (7h)

4) Élaboration du DUERP (structure complète)

- Unités de travail
- Évaluation des risques
- Cotation (échelle simple ou avancée – INRS / Kinney)
- Hiérarchisation
- Plan de prévention
- Traçabilité des expositions (réforme 2021)

5) Rédaction du PAPRIPACT (Plan d'action)

- Objectifs annuels
- Mesures techniques, organisationnelles, humaines
- Mesures correctives VS préventives
- Priorisation : court / moyen / long terme
- Suivi dans le temps

6) Analyse d'accidents de travail – Méthode Arbre des causes

- Collecte des faits
- Enchaînement logique
- Causes profondes
- Actions correctives

7) Mise en situation – Crédit d'un mini-DUERP

- Travail par groupe sur un poste ou une unité de travail
- Analyse des risques sur plan ou photos
- Rédaction d'une page DUERP
- Construction d'un plan d'action
- Présentation orale
- Débriefing formateur

5. Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Mises en situation

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385



- Études de cas réels
- Exercices pratiques
- Travail sur documents INRS / modèles DUERP
- Auto-positionnement (EDA – page 2)

6. Évaluation

- QCM de fin de formation
- Auto-évaluation (EDA) avant / après
- Questionnaire à froid (3 mois) – recommandé Qualiopi

7. Validation

- **Attestation individuelle de formation DUERP 14h**

8. Les + AX Consulting

- Formateur expert sécurité / prévention
- Modèles DUERP + PAPRIPACT remis
- Diagnostic terrain possible en option
- Accompagnement sur mesure DUERP / Plan de prévention

AX CONSULTING –
Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU
Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385